

COLLOQUE INTERNATIONAL

LES FAUSSES NOUVELLES EN DEMOCRATIE

Webinaire, 13 & 14 avril 2023

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les fausses nouvelles se sont imposées dans le débat public contemporain comme une réalité pertinente. Elles se font remarquer dans tous les domaines de la vie en société et font parler d'elles partout ailleurs. C'est ce qui fait dire à Marc Bloch que dans l'histoire « de faux récits ont soulevé les foules. Les fausses nouvelles, dans toute la multiplicité de leurs formes – simples racontars, impostures, légendes – ont rempli la vie de l'humanité... »¹. Après s'être fait invitées dans des actualités politiques majeures comme les élections américaines de 2016, le vote sur la sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne (*Brexit*) en 2016, les présidentielles françaises de 2017, les fausses nouvelles étaient encore prégnantes dans la crise covidique de 2019 et les années suivantes. Le phénomène est d'une telle ampleur que les Nations-Unies le qualifient d'« *infodémie* » en référence à la pandémie du coronavirus comme pour signifier que les fausses nouvelles sont également une pandémie. Les évolutions de la crise sécuritaire au Mali, marquées par l'éviction des « forces occidentales », et le contexte de la guerre russo-ukrainienne ont fini par révéler l'ampleur des fausses nouvelles dans la géopolitique et les processus de décisions. Le dernier coup d'Etat au Burkina-Faso en fin septembre 2022 a révélé l'ampleur du phénomène, notamment avec les fausses nouvelles diffusées selon lesquelles la France serait intervenue pour soutenir le président de la transition Paul-Henri Sandaogo Damiba contre le capitaine Ibrahim Traoré. Une fausse nouvelle est alors « toute information largement diffusée par des médias ayant pour but d'instrumentaliser ou de manipuler un public-cible ou un auditoire et d'inverser l'ordre social »².

¹ BLOCH Marc, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, Paris, Éd. Allia, 1999, p. 14

² KAKAI Hygin, « Fake news et l'ordre social au Bénin », quotidien béninois d'information *Point media* du jeudi 05 septembre 2019.

Pour Patrick Chastenet, le « phénomène de la production et de la diffusion de fausses nouvelles, d'informations mensongères visant à discréditer des leaders politiques est aussi vieux que la démocratie athénienne »³. Cependant, « la nouveauté réside dans le support technique, c'est-à-dire l'effet multiplicateur d'internet et des réseaux sociaux »⁴. Le phénomène de désinformation qu'expriment les fausses nouvelles existe de longue date sous diverses formes, appelées propagande, manipulation de l'information, rumeur, etc. On parle même d'une sociologie politique des rumeurs. Mais la particularité de la désinformation contemporaine réside dans la professionnalisation fulgurante de cette dernière par le biais d'internet, des réseaux sociaux, la sensation d'anonymat, avec une capacité à toucher un large public, à une vitesse inouïe. Devant les difficultés à contrôler les flux d'informations, les vérifier ou les censurer, de plus en plus de voix s'élèvent pour attirer l'attention sur les fausses nouvelles comme une menace sociale et politique majeure pour la démocratie, la paix et la sécurité. Le phénomène que l'on désigne par le terme de fausses nouvelles peut présenter trois caractéristiques qui le distinguent des précédentes formes de désinformation en ligne : la manipulation à des fins politiques ; l'industrialisation de leur mode de production, qui s'appuie sur le modèle économique des réseaux sociaux ; et le nouveau marché de l'information que constitue ces réseaux sociaux. Quelles que soient les raisons pour lesquelles ces fausses nouvelles sont produites, il n'en demeure pas moins que celles-ci parviennent à toucher en ligne un public conséquent. Les enjeux politiques du phénomène des fausses nouvelles sont ainsi moins liés à la thématique de leur production qu'à celle de leur réception.

La démocratie en tant que régime politique est caractérisée par l'expression souveraine du peuple à plusieurs niveaux de gouvernement. D'abord dans le choix des dirigeants à travers les élections et parfois dans le choix des politiques ou des réponses importantes à travers le référendum. Des manifestations, des débats, et des prises de parole publiques ponctuent la vie sociopolitique des démocraties. Les fausses nouvelles peuvent également être interprétées comme des prises de parole

³ CHASTENET Patrick, 2017. Nouvelle intox ou vieille propagande, *The conversation*, Le Point, Revue en ligne du 12 mai 2017.

⁴ CHASTENET Patrick, op. cit.

publiques, qui contiennent un discours politique et s'inscrivent dans des dynamiques de politisation. Ce type d'intervention serait particulièrement prisé des catégories sociales qui se sentent exclues de l'espace médiatique, dans la mesure où cela leur permet d'intervenir dans le débat public. Les fausses nouvelles sont donc moins les marques d'une crise de la rationalité de l'espace public démocratique, que leur utilisation sous une forme particulière par des acteurs politiques.

En outre, ce sont les expressions du peuple sous diverses formes qui rythment la gestion des affaires publiques et politiques. Pour une expression juste alors, il faut une information juste. Dans ce contexte, les fausses nouvelles en apportant une information fausse au public, faussent sa connaissance et sa perception de la réalité, conduisent ainsi à une expression biaisée puis à une compréhension biaisée des affaires politiques et publiques. En démocratie, les fausses nouvelles ne sont donc pas une banalité, mais peuvent se présenter réellement comme un fait anomique. Car comme le dit Hannah Arendt, « la liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat »⁵. Or, dans le monde post-vérité que nous dessinent les réseaux numériques, le débat démocratique risque de devenir impossible car, à terme, il n'y aura plus de consensus à propos des faits sur lesquels il pourrait porter.

Selon l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». Dès lors, la liberté d'opinion et d'information est reconnue dans le droit international et repris par la plupart des constitutions des Etats. A cela, la Déclaration conjointe sur la liberté d'expression et les « fausses nouvelles » adoptée à Vienne, le 3 mars 2017, souligne que « le droit humain de répandre des informations et des idées ne se limite pas à des déclarations « correctes », que ce droit protège également les informations et les idées susceptibles de choquer, offenser et déranger, et que les mesures d'interdiction de la désinformation peuvent constituer une violation

⁵ HANNAH Arendt, « Vérité et politique », dans *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972.

des normes internationales relatives aux droits humains tandis que, dans le même temps, rien de ceci ne justifie la diffusion par les acteurs officiels ou étatiques, que ce soit en toute connaissance de cause ou par imprudence, de fausses informations »⁶.

Le débat actuel sur les fausses nouvelles en démocratie consacre une opposition entre **deux paradigmes** : faut-il limiter la propagation des fausses nouvelles au nom de la véracité des informations ? Ou alors peut-on diffuser n'importe quelles informations au nom de la liberté d'expression ? À cela viennent s'ajouter un certain nombre de questionnements tels que : Pourquoi des internautes partagent-ils en masse les fausses nouvelles ? Le phénomène des fausses informations constitue-t-il un nouvel indicateur de la crise de confiance politique ou de la défiance des médias traditionnels ? Que les « fausses nouvelles » soient à l'origine de la diffusion de contre-vérités implique-t-il de les interdire ? Les fausses nouvelles sont-elles produites par les gouvernements eux-mêmes ? ou contre les gouvernements ?

Le présent colloque mettra l'accent sur la réalité des fausses nouvelles et se penchera sur l'analyse juridique, sociologique et politique de ses implications sur la vie démocratique.

II. OBJECTIFS DU COLLOQUE

À travers cette rencontre scientifique, il est question d'étudier dans sa globalité les dynamiques de la prolifération des fausses nouvelles en démocratie.



À un clic de la fausse nouvelle

⁶ Déclaration conjointe sur la liberté d'expression et les fausses nouvelles, la désinformation et la propagande avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le Représentant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour la liberté des médias, le Rapporteur spécial de l'Organisation des États américains (OEA) pour la liberté d'expression, le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

Il s'agit ici de :

- faire le diagnostic des fondements et des logiques des acteurs des fausses nouvelles ;
- mettre en évidence la typologie et la réalité des fausses nouvelles dans l'univers médiatique et communicationnel ;
- établir le bilan des changements sociopolitiques liés aux fausses nouvelles ;
- appréhender les enjeux et défis de l'émergence des industries de fausses nouvelles dans les régimes politiques ;
- analyser les mesures prises devant contrer les fausses nouvelles.

III. AXES DE CONTRIBUTION DES COMMUNICATIONS

Axe 2 : Fausses nouvelles ! Pouvoirs et conflits autour de l'énonciation publique du « vrai ».

Axe 3 : Enjeux politiques de la circulation des fausses nouvelles et logiques des acteurs.

Axe 4 : Fausses nouvelles, public et débat opinion publique ?

Axe 1 : Fondements et typologie des fausses nouvelles

Axe 5 : Émergence des fausses nouvelles : essor d'une industrie d'expression libérée ou défiance à l'égard des médias traditionnels.

Axe 6 : Bilan des stratégies de lutte contre les fausses nouvelles et d'accès à l'information vraie.

Axe 7 : Fausses nouvelles et stratégies de conservation et de conquête du pouvoir politique.

Le colloque est ouvert à des propositions du monde académique, institutionnel, politique, sécuritaire, professionnel et ONG.

IV. ORGANISATION DU COLLOQUE

1. Profil des contributeurs et des participants

Dans un contexte de réflexion sur la place de la désinformation et de la vérité en politique, il est attendu à ces journées d'études une centaine de participants dont des universitaires de différentes disciplines (juristes, politistes, sociologues, philosophes, historiens, géographes, économistes, journalistes, etc.), des magistrats, des juges constitutionnels, des spécialistes de la communication, des web-activistes, des bloggeurs, des journalistes/animateurs de médias classiques et en ligne, des cadres de l'administration, des responsables de la régulation médiatique, des personnalités politiques (parlementaires, responsables de formations politiques, etc.), des représentants des organisations de la société civile (OSC), etc.

2. Déroulement

- **Lieu du colloque** : Webinaire (Google meet).
- **Nombre de participants attendus** : 100
- Une **communication inaugurale** et environ une vingtaine de communications spécifiques aux axes thématiques seront retenues. La modération de chaque axe sera assurée par un enseignant ou un chercheur de haut niveau.

- **Calendrier prévisionnel :**
 - **15 décembre 2022** : lancement de l'appel à communications ;
 - **10 février 2023** : date limite d'envoi des propositions de communication ;
 - **28 février 2023** : date limite de notification de l'acceptation des propositions de communication ;
 - **01 mars - 15 mars 2023** : inscription au colloque ;
 - **31 mars 2023** : date limite de transmission des communications rédigées ;
 - **13 au 14 avril 2023 : tenue du colloque.**

- Les communications d'une durée de 15/20 minutes au maximum, seront prononcées dans la langue de travail du colloque.
- La langue du colloque est le **français**. Il n'est pas prévu un service de traduction.

3. Soumission des communications

Toute personne intéressée peut soumettre une proposition de communication sur l'un des sous-thèmes du Colloque. Les propositions de communications doivent être envoyées à l'adresse **cespouac@gmail.com** au plus tard le **10 février 2023 à 12 heures GMT**.

Chaque proposition de communication devra comprendre :

- Les nom, prénoms, grade et institution de rattachement de l'auteur ;
- L'axe thématique choisi ;
- Le sous-thème choisi ;
- Le titre de la communication ;
- Un résumé d'environ 250 mots et espaces compris ;
- Un exposé de quelques lignes précisant les hypothèses de travail, la problématique, la méthodologie d'investigation, l'approche théorique préconisée et les résultats escomptés.

Le texte de la communication ne doit pas dépasser 25 pages (*Arial 12, interligne 1,5, références et commentaires en notes de bas de pages*). Le texte suivra la structure dialectique avec une introduction, un corps de devoir bipartite et une conclusion générale. Il comportera également un résumé d'environ 250 mots espaces compris, des mots clés et une bibliographie indicative. **Les contributeurs paieront un montant forfaitaire de 25 000F CFA. La participation au colloque est libre et gratuite.**

4. Capitalisation et valorisation des communications

Les communications retenues seront publiées sous forme d'un ouvrage collectif. Il n'y aura pas des Actes de colloque.

5. Comité scientifique

- **Présidence d'honneur**

. **Professeur Luc SINDJOUN**, Agrégé de science politique, Professeur Titulaire, Université de Yaoundé II-SOA (Cameroun)

. **Professeur Augustin LOADA**, Agrégé de science politique, Professeur Titulaire, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)

. **Professeur Mahaman TIDJANI ALOU**, Agrégé de science politique, Professeur Titulaire, Université Abou Moumouni (Niger)

- **Présidente**

. **Professeure Nadine MACHIKOU**, Agrégée de science politique, Professeure Titulaire, Université de Yaoundé II-SOA (Cameroun).

- **Rapporteurs**

. **Professeur Hygin KAKAI**, Agrégé de science politique, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

. **Professeur Joseph KEUTCHEU**, Agrégé de science politique, Professeur Titulaire, Université de Dschang (Cameroun)

. **Professeur Abdoul Karim SAIDOU**, Agrégé de science politique, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)

- **Membres**

- **Professeur Sergiu MISCOIU**, Professeur de science politique, Université Babès Bolyai (Roumanie/France),

. **Professeur Yves MANDJEM**, Agrégé de science politique, Professeur Titulaire, IRIC-Université de Yaoundé II (Cameroun)

. **Professeur Paul Elvic BATCHOM**, Agrégé de science politique, Professeur Titulaire, IRIC-Université de Yaoundé II (Cameroun)

. **Prof Moïse TCHINGANKONG YANOU**, Agrégé de science politique, Professeur Titulaire, Université de Yaoundé II-SOA (Cameroun)

. **Professeur Fabrice HAMELIN**, maître de conférences HDR, Université Paris-Est Créteil (France)



- . **Professeur Papa SAMBA**, Agrégé de science politique, Maître de conférences, Université Gaston Berger (Sénégal)
- . **Professeur Emmanuel AHLINVI**, Agrégé de science politique, Maître de conférences, Université de Parakou (Bénin)
- . **Professeur Léon SAMPANA**, Agrégé de science politique, Maître de conférences, Université de Bobo Dioulasso (Burkina Faso)
- . **Professeur Abdou THIAM**, Agrégé de science politique, Maître de conférences, Université Cheik Anta Diop (Sénégal)

6. Comité d'organisation

- . **Docteure Prisca Hélène ASSIENE BISSOSSOLI**, Docteure en Science politique, Chargée de cours, Université de Yaoundé II-SOA (Cameroun), **Présidente**
- . **M. Sibiri SOURA**, Doctorant en science politique, Université Thomas Sankara (Burkina Faso), **Rapporteur**
- . **Docteur Pascal ZANTOU**, Docteur en Histoire et certifié en évaluation des politiques publiques, Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- . **Docteur Bertrand Michel MAHINI**, Docteur en science politique, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- . **Dr Laure NJANJO EKOUNKANG**, Docteur en science politique, Université de Dschang (Cameroun)
- . **M. Urbain TINGBE-AZALOU**, Doctorant en Science politique, Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- . **M. Igor AGBANNOUSSOU**, Doctorant en Science politique, Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

7- Organisateurs du colloque

- **Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique (CESPo)**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **Institut Général Tiémoko Marc GARANGO pour la Gouvernance et le Développement (IGD)**, (Burkina Faso)

✚ **Unité de Recherches Politiques, stratégiques et sociales (URPOSSOC),**
Université de Dschang (Cameroun)

NB. Le CESPo, l'IGD et l'URPOSSOC s'engagent à organiser un colloque biennal.

8- Adresse du colloque

Centre d'Études Sociologiques et de Science Politique

Université d'Abomey-Calavi

BP : 1683 Abomey-Calavi (Bénin)

Email : cespouac@gmail.com

Website : www.cespo.org

